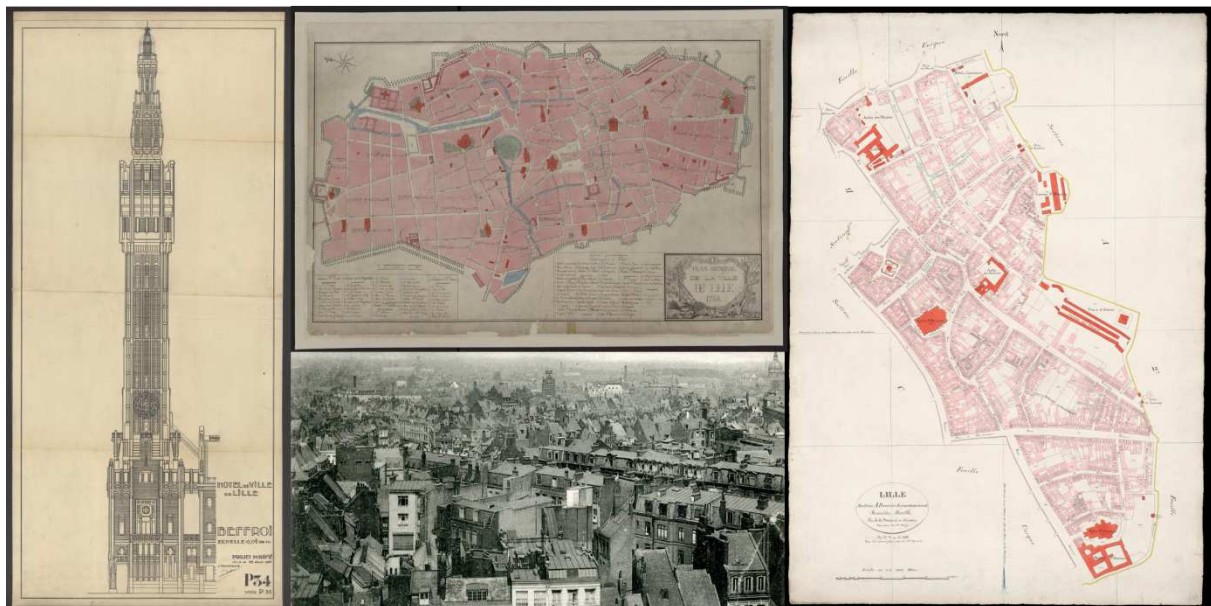


Bâtiments et urbanisme

Aide à la recherche



1. Présentation	1
2. Les sources disponibles aux Archives municipales.....	1
2.1. Les sources fiscales : le cadastre (1G)	1
2.2. Les sources produites par le Conseil municipal ou le Conseil d'administration du CCAS (série D et série W).....	3
2.3. Les sources issues de la gestion du patrimoine de la Ville.....	3
2.4. Les sources de la construction des bâtiments publics (M et série W)	4
2.5. Les sources de l'urbanisme réglementaire (Série T et séries anciennes).....	4
3. Les Archives conservées dans d'autres institutions.	4

1. Présentation

Les archives relatives à l'urbanisme lillois sont riches de plusieurs siècles d'histoire. Des plans du XVIème siècle aux documents d'urbanisme et au cadastre d'aujourd'hui, nous pouvons retracer l'histoire du bâti lillois sur une période étendue.

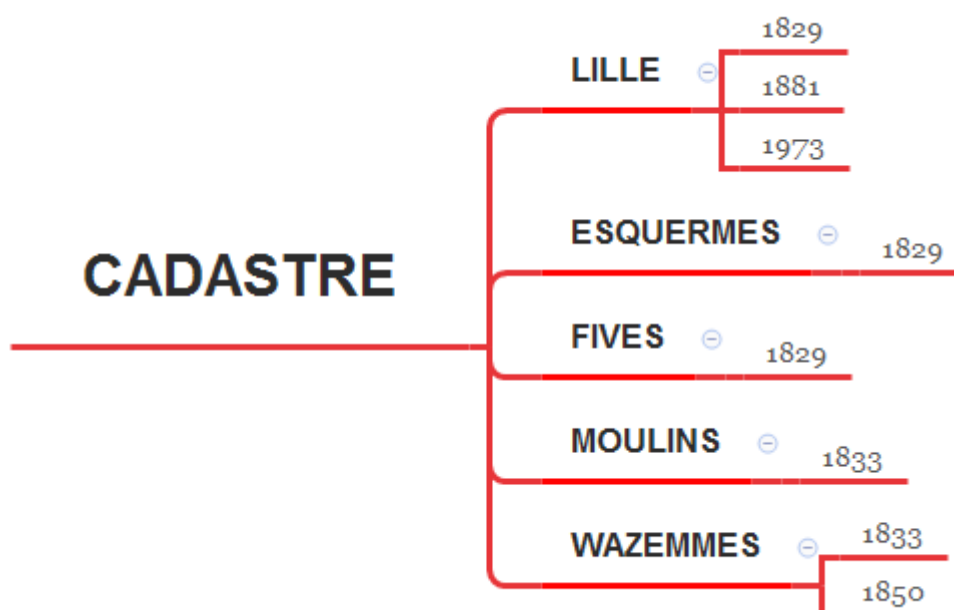
La diversité des sources permet l'étude des bâtiments lillois sous divers angles. Ce document vise à vous guider au travers des différents fonds selon l'objet de votre recherche au sujet d'un bâtiment lillois. Il ne prétend pas à l'exhaustivité mais vous permettra de mieux exploiter le fonds des Archives municipales pour trouver les informations dont vous avez besoin.

2. Les sources disponibles aux Archives municipales.

2.1. Les sources fiscales : le cadastre (1G)

Le cadastre est l'ensemble des documents qui contient une matrice des états de section, un plan topographique des propriétés d'une commune, et servant notamment à fixer l'impôt foncier. - Il dresse l'état de la propriété foncière d'un territoire. Il fournit la preuve de la propriété et des droits ou devoirs qui y sont liés.

Les Archives municipales conservent plusieurs cadastres qui couvrent l'ensemble des quartiers (et non les communes associées de Lomme et Hellemmes) de 1829 à 1973. Vous trouverez ci-dessous un schéma récapitulatif des différents cadastres lillois.



Le cadastre est composé de cinq documents qui permettent d'accéder aux cases cadastrales. Ces cases contiennent toutes les informations liées à une parcelle (propriétaires successifs, utilisation, superficie).

A savoir

Le cadastre distingue les parcelles bâties et non bâties. Il faut vérifier sur l'état de section si la parcelle contient bien un bâtiment.

On distingue les documents graphiques :

- **Tableau d'assemblage** : c'est le plan de la ville dans son ensemble découpé en sections, puis en numéros de feuille. Il permet de trouver la feuille cadastrale correspondante.
- **Feuille cadastrale** : référencée par la lettre de section et son numéro, elle permet de trouver le numéro de parcelle qui correspond à l'adresse recherchée. Ce numéro de parcelle (appelé aussi numéro de plan) est une référence importante à conserver tout au long de la recherche.

Et les registres :

- **Etat de section** : Ce registre est établi lors de la confection du cadastre et n'est pas mis à jour. Il permet de faire correspondre la référence cadastrale avec le nom du propriétaire à l'époque de l'élaboration du cadastre.
- **Table alphabétique des propriétaires** : Une fois le nom de ce propriétaire obtenu, la table alphabétique établit la correspondance entre le nom du propriétaire de la parcelle et le numéro de case.
- **Matrice cadastrale** : ce sont des registres ordonnés par numéros de case, et qui contiennent les informations que vous recherchez.

Cette recherche est assez longue et parfois complexe selon le quartier envisagé. En effet certains ont connu beaucoup de restructurations et il est compliqué de retrouver la bonne référence et les adresses de 1881 ne correspondent pas à celles d'aujourd'hui.

Il existe une autre source qui permet de faciliter la recherche si vous connaissez l'adresse actuelle de la parcelle recherchée. Dans la sous série 1G, ont été classés des rôles d'impôts locaux des années 1968 à 1971 (cotes 1G/761 à 777). Ces registres organisés par sections puis par ordre alphabétique des rues donnent pour chaque adresse le numéro de la case de la matrice cadastrale de 1881. Ainsi en consultant ces registres vous pourrez accéder directement aux matrices en évitant la recherche classique.

2.2. Les sources produites par le Conseil municipal ou le Conseil d'administration du CCAS (série D et série W)

Le Conseil municipal ou son équivalent pour le CCAS, le Conseil d'administration, a parmi ses prérogatives le vote des crédits alloués à l'acquisition, la vente ou la construction d'un bâtiment. Pour chacune de ses décisions, le conseil prend une délibération cotée en 1D2 pour le Conseil municipal ou dans le fonds du Bureau de bienfaisance pour le BAS/CCAS. Ces délibérations permettent de déterminer les conditions de l'opération immobilière, notamment le prix et le propriétaire.

A savoir

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) précédé du Bureau d'aide sociale et avant du Bureau de bienfaisance est un établissement public distinct de la commune.

Les délibérations du Conseil municipal sont préparées par les services et des instances consultatives telles que les commissions. Pour retracer l'ensemble des décisions et retrouver les documents qui s'y rapportent (plans, pièces financières, marchés...) vous pouvez consulter les sous-séries suivantes :

- **1D5 : Dossiers de délibération.** Ce sont les dossiers de travail présentés au Conseil municipal. Ils contiennent l'ensemble des pièces nécessaires à la prise de décision (plans, pièces juridiques...). Ces pièces sont intéressantes dans la mesure où elles permettent de retrouver les pièces originales des marchés publics notamment pour la période de l'entre Deux-Guerres.
- **1D6 : Comptes rendus de commission.** Les commissions étudient chacune une thématique et rendent un avis consigné dans les délibérations du Conseil municipal.

2.3. Les sources issues de la gestion du patrimoine de la Ville

2.3.1. Action foncière (40 et série W)

L'Action foncière recouvre l'achat, la vente, la location et la mise à disposition des bâtiments de la Ville. Ces versements d'archives documentent l'importante activité de la commune en matière d'aménagement urbain. En effet, vous y trouverez l'ensemble des dossiers opérationnels liés tout autant à la lutte contre l'habitat indigne qu'à la réalisation d'importantes opérations immobilières telle que la rénovation du quartier Saint Sauveur. Les dossiers de l'Action foncière sont complémentaires des dossiers du Conseil municipal (1D5).

Ces dossiers étant encore en cours de classement, notamment pour les expropriations, la mise à disposition des locaux et la location, les fonds seront rendus disponibles au fur et à mesure des opérations de classements.

2.3.2. Assurances (6D et série W)

L'assurance des bâtiments municipaux est un domaine sensible d'où une communicabilité restreinte. Les documents conservés par les Archives permettent néanmoins de documenter le patrimoine de la Ville (plans, inventaires).

La sous-série 6D contient les études de l'assureur Galtier Frères menées en 1937. Elles sont une source précieuse sur l'histoire des bâtiments de la Ville et permettent de compléter les lacunes causées par l'incendie de 1916. Chaque registre contient des plans et photographies de tous les bâtiments.

2.4. Les sources de la construction des bâtiments publics (M et série W)

A savoir

La Ville de Lille a aussi construit des bâtiments qu'elle a cédés ou mis à disposition d'autres administrations ou de personnes morales ou physiques privées.

Les dossiers concernant la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments (plans, suivi technique) sont conservés aux Archives dans la série M. Elle est classée par fonction de bâtiments. Elle peut être complétée par les dossiers de délibérations du Conseil municipal (1D5).

Pour la période la plus récente, la série W possède quelques versements de la direction Maîtrise d'Ouvrage et Conduite d'Opérations (MOCO) et de la direction

Maintenance des bâtiments qui sont l'équivalent de la série M pour les années 2000.

2.5. Les sources de l'urbanisme réglementaire (Série T et séries anciennes)

Les documents produits dans le cadre de l'application du droit des sols permettent de documenter l'ensemble des bâtiments construits sur le territoire lillois. Le permis de construire est le dossier le plus riche (plans, description notamment). Il est conservé de 1916 à 2006. Les autres autorisations d'urbanismes sont éliminables au bout de 6 ans. Seules les déclarations de travaux concernant les bâtiments communaux sont conservées.

Si vous souhaitez retrouver des informations liées à la construction d'un bâtiment entre 1718 et 1811, il existe les registres aux permissions de bâtir et réparer (757-763) qui permettent de localiser un bâtiment et d'en donner une description.

3. Les Archives conservées dans d'autres institutions.

Les Archives départementales conservent certaines séries qui complètent le fonds des Archives communales.

Pour une recherche sur le XIX^{ème} siècle pour Lille ou les communes fusionnées en 1858, vous pouvez consulter la série 2O qui contient les dossiers des « Affaires communales ». Ils permettent de reconstituer l'activité de la Ville au XIX^{ème} siècle.

Vous pouvez aussi consulter les archives d'architecte en série J aux Archives départementales et aux Archives nationales du monde du travail.

Enfin, la Bibliothèque municipale conserve un fonds iconographique et patrimonial riche qui permet de compléter vos recherches.

A savoir

Les Archives municipales de Lille ont souffert de l'incendie de l'hôtel de Ville de 1916. Si la partie ancienne du fonds a été sauvegardée, la partie XIX^{ème} a été détruite dans son intégralité.